

## EXCLUSIVE NETWORKS SA

Société anonyme au capital de 7.318.122,88 euros  
Siège social : 20, quai du Point du Jour – 92100 Boulogne-Billancourt  
839 082 450 RCS Nanterre  
(la "Société")

\*\*\*\*\*

### Rapport spécial du Conseil d'administration prévu à l'article L.225-197-4 du Code de commerce sur les opérations réalisées par la Société ou par les sociétés qui lui sont liées au titre de l'attribution gratuite d'actions au personnel salarié et aux dirigeants, en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 dudit Code

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, nous vous informons des opérations réalisées, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, en vertu des dispositions des articles L.225-197-1 à L.225-197-3 dudit Code relatifs aux attributions gratuites d'actions.

1/ Nombre et valeur des actions de performance attribuées gratuitement en 2021, par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce à chacun des mandataires raison des mandats et fonctions exercés dans la Société :

	Société(s) concernée(s)	Date du plan <sup>1</sup>	Nombre d'actions attribuées gratuitement <sup>2</sup>	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Valorisation des actions (en euros) <sup>3</sup>
M. Jesper Trolle Directeur Général	Exclusive Networks	30/06/2021	125 000	30/06/2022	30/06/2023	1 185 000

<sup>1</sup> Correspond à la date de la décision du Président ayant approuvé l'attribution du plan du 30 juin 2021.

<sup>2</sup> Nombre d'actions ajusté par suite du regroupement des actions intervenues le 13 septembre 2021 au résultat duquel la valeur nominale des actions de la société a été multiplié par 8 et porté de 0,01 euro à 0,08 euro, et le nombre d'actions composant le capital social de la Société a été divisé par 8 ;

<sup>3</sup> Valeur des actions lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application des normes IFRS 2, après prise en compte notamment de la probabilité de présence dans le Groupe Exclusive Networks à l'issue de la période d'acquisition, mais avant étalement au titre des normes IFRS 2 de la charge sur la période d'acquisition.

2/ Nombre et valeur des actions de performance attribuées gratuitement en 2021, par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce, à chacun des mandataires, à raison des mandats et fonctions exercées au sein de la Société, : **Néant**.

3/ Nombre et valeur des actions attribuées gratuitement par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, à chacun des dix salariés de la Société non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé :

	Plan(s) <sup>(1)</sup>	Nombre total d'actions attribuées gratuitement <sup>(2)</sup>	Valorisation des actions (en euros) <sup>(3)</sup>
Actions attribuées gratuitement par la Société durant l'exercice aux dix salariés de la Société dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé (information globale)	30/06//2021	68 750	651 750
Actions attribuées gratuitement par les sociétés ou groupements qui sont liés à la Société, dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce durant l'exercice, aux dix salariés de la Société dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé (information globale)	Néant	Néant	Néant

<sup>1</sup> Correspond à la date de la décision du Président ayant approuvé l'attribution du plan du 30 juin 2021.

<sup>2</sup> Nombre d'actions ajusté par suite du regroupement des actions intervenues le 13 septembre 2021 au résultat duquel la valeur nominale des actions de la société a été multiplié par 8 et porté de 0,01 euro à 0,08 euro, et le nombre d'actions composant le capital social de la Société a été divisé par 8.

<sup>3</sup> Valeur des actions lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application des normes IFRS 2, après prise en compte notamment de la probabilité de présence dans le groupe Exclusive Networks à l'issue de la période d'acquisition, mais avant étalement au titre des normes IFRS 2 de la charge sur la période d'acquisition.

4/ Nombre et valeur des actions qui, en 2021, ont été attribuées gratuitement par les sociétés visées à l'alinéa précédent (3) à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des actions attribuées entre les catégories de ces bénéficiaires : **Néant.**

---

Barbara Thoralfsson  
Président du Conseil d'administration